Commune de Leudelange
SICONA-Ouest

Contribution du SICONA-Ouest à la mise en œuvre des programmes biodiversité en milieu rural

Présentation de presse du 9 juin 2010

2010 Année Internationale de la Diversité Biologique

Les prairies riches en espèces ont besoin de protection

Aujourd'hui les prairies riches en espèces font partie des habitats naturels les plus menacés, se raréfiant à cause d'une forte fertilisation et des coupes fréquentes. Parallèlement, on retrouve de plus en plus d'espèces animales et végétales liées à cet habitat sur les listes rouges des espèces menacées. Uniquement des mesures de protection spécifiques peuvent encore garantir la survie de ces espèces. Vu que cette tendance se fait ressentir dans tous les pays européens, les prairies maigres de fauche et autres types de prairies menacés figurent dans la directive "Habitat" dans le but de garantir leur pérennité.

Des prairies riches en fleurs et exploitées d'une manière extensive sont des habitats naturels très riches en espèces. Plus de 100 espèces végétales et encore beaucoup plus d'espèces animales peuvent vivre dans une seule prairie extensive. C'est toutefois seulement le cas, si les surfaces sont exploitées d'une manière traditionnelle, c.-à-d. si elles ne sont pas ou très peu fertilisées et coupées tard dans la saison.

Or, une telle gestion n'est plus rentable pour l'agriculture moderne. Il faut donc des programmes de protection spécifiques en collaboration avec les agriculteurs pour protéger ses habitats uniques à long terme.

Le SICONA-Ouest – initiateur de l'actuel règlement biodiversité

C'est une analyse que le SICONA-Ouest a fait peu après sa fondation: à l'époque où les changements structurels dans l'agriculture mènent à la raréfaction de plus en plus d'animaux et de plantes typiques des paysages agraires, un syndicat de protection de la nature ne peut pas se limiter à l'entretien de petits éléments de structure, comme des mares, arbres ou haies. Seulement en incluant les surfaces agricoles dans des programmes de protection, une politique de conservation de la nature peut être efficace.

En 1993 les premiers contrats d'exploitation avec 7 agriculteurs des communes de Bertrange et de Kehlen furent donc signés et à ce moment encore financées à 100 % par les communes. Un premier pas vers les programmes biodiversité actuels était franchi.

Au cours de l'année internationale de la conservation de la nature en 1995, un programme pilote fut lancé en collaboration avec les Ministère de l'Environnement, le SICONA-Ouest et de nombreux agriculteurs des communes membres du SICONA. Les contrats en question étaient cofinancés par l'Etat et les communes.

Peu à peu le projet pilote a mené aux programmes biodiversité, qui sont actuellement gérés en commun et financés par le Ministère de l'Agriculture et le Département Environnement du Ministère du Développement Durable et des Infrastructures. Ils englobent à l'heure actuelle une enveloppe financière de 1,329.852 millions €.

Les communes ont aussi contribué à assurer le succès des programmes. Initialement, les données de base permettant de définir les surfaces éligibles dans le cadre des programmes de protection des prairies manquaient. Les communes membres, dont la Commune de Leudelange, ont aidé à combler cette lacune par le financement de cartographies de bases sur les prairies riches en espèces.

Les programmes biodiversité de nos jours

Le Plan national pour la protection de la nature a qualifié les programmes biodiversité d'un des instruments les plus importants de la politique luxembourgeoise de conservation de la nature et

fixé l'objectif de 5000 ha à mettre sous contrat d'ici l'année 2011. Pour la mise en œuvre de la directive "Habitats", ces programmes sont également essentiels, étant donné qu'ils rendent possible la protection de vastes surfaces sur une base volontaire.

Du point de vue de la conservation du paysage et des espèces, les contrats d'exploitation peuvent constituer un instrument de protection très efficace. En effet des contrôles d'efficacité internes du SICONA-Ouest ont montré que des communes qui ont participé tôt aux programmes bénéficient aujourd'hui d'un patrimoine naturel bien plus intéressant que d'autres régions où ce n'était pas le cas. Certaines espèces rares sont aujourd'hui exclusivement limitées à des surfaces sous contrat biodiversité.

Les programmes sont aussi intéressants pour les agriculteurs, du moins pour ceux qui disposent de surfaces de fourrage suffisantes. Le monitoring agronomique que le SICONA-Ouest mène depuis des années montre que la qualité du foin des surfaces biodiversité est telle qu'il peut être intégré en proportions variables dans les rations alimentaires des élevages. Les pertes qualitatives et quantitatives sont compensées par le versements d'indemnités.

Remerciements

Nous remercions:

- les agriculteurs participant au projet pour leur coopération et leur compréhension pour la protection de la nature;
- le Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture et le Ministère de l'Environnement, ainsi que l'Administration de la Nature et des Forêts et l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture pour leur collaboration dans l'intérêt de l'agriculture et de la protection de la nature,
- nos communes membres pour leur soutien financier à la conservation des prairies.